PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
DU NORD DES MASKOUTAINS

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, tenue le 14 avril 2020 à la caserne située au 174, rue Saint-Germain de la Municipalité de Saint-Hugues.

Sont présents en visioconférence :

M. Alain Jobin, M. Yves Guérette et M. Michael Bernier, président.
Chacune de ses personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance sur place :

Mme Ginette Daviau
Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière.

À dix-neuf heures quarante-six (19h46), M. Michael Bernier, président, procède à l'ouverture de la séance du conseil d'administration.

2020-04-47

SÉANCE À HUIS CLOS ET VISIOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars ou jusqu'à ce que le gouvernement ou la ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y met fin sauf exception;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 288-2020 du 29 mars 2020 et jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ou sur place;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par Mme Ginette Daviau et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ou sur place.

2020-04-48

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
   - 1.2 Séance à huis clos et visioconférence;
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
   - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2020;
4. **TRÉSORERIE :**
   - 4.1 Comptes à payer au 9 avril 2020;
5. **ADMINISTRATION**
   - 5.1 Logiciel antivirus
   - 5.2 ~~Adhésion FQM~~
   - 5.3 Dossier RH – Pierre Gargam
   - 5.4 Dossier RH – Mario Lamoureux
   - 5.5 Rapport annuel d'activité, schéma de couverture de risque Saint-Barnabé-Sud et Saint-Hugues – An 8
6. **DEMANDES DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
   - 6.1 Nouvelle municipalité membre
   - 6.2 Budget formation ONU – 1 candidat

7. **INFORMATIONS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE :**
8. **IMMEUBLES :**
9. **INFORMATIONS DIVERSES**
10. **VARIA :**
11. **INCENDIE :**
12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (15 MINUTES)**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert et en retirant le point 5.2 Adhésion FQM.

2020-04-49

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 MARS 2020

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mars 2020.

2020-04-50

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 9 AVRIL 2020

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes à payer tels qu'ils ont été déposés au 9 avril 2020.

2020-04-51

LOGICIEL ANTIVIRUS

Considérant le logiciel antivirus utilisé actuellement sur les postes de travail à la Régie ;

Considérant les failles de sécurité qui ont été mis à jour au public en date du 13 mars 2020 en lien avec ce logiciel ;

Considérant les différents logiciels disponibles sur le marché, tels que McAfee, Kaspersky, Bit Defender, etc. ;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité de confier le mandat à la firme Accès info pour l'acquisition du logiciel « Bit Defender » au coût de 2,95$ par mois par ordinateur avant taxe. Ceci représente une somme d'environ 70.80$ annuellement.

2020-04-52

DOSSIER RH - PIERRE GARGAM

Considérant les discussions échangées les 18 et 19 mars 2020 avec M. Pierre Gargam ;

Considérant la situation particulière en lien avec la Covid-19 et le retour en France de celui-ci ;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de M. Pierre Gargam, personnel de soutien, tel qu'il a été confirmé à la secrétaire-trésorière.

2020-04-53

DOSSIER RH - MARIO LAMOUREUX

Considérant les discussions échangées le 8 avril 2020 avec M. Mario Lamoureux;

Considérant qu'il propose à la Régie de quitter son poste de pompier, mais désirant œuvrer comme personnel de soutien au sein de la Régie, si le tout est accepté par le conseil;

Considérant le dossier de l'employé;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité d'accepter la démission de M. Mario Lamoureux, pompier tel qu'il a été confirmé à la secrétaire-trésorière. Par ailleurs, il ne sera pas possible pour M. Lamoureux d'occuper un poste de personnel de soutien.

2020-04-54 **RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ, SCHÉMA COUVERTURE DE RISQUE POUR SAINT-BARNABÉ-SUD ET SAINT-HUGUES**

Considérant que dans le cadre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, le directeur a complété le rapport en ce qui a trait aux actions réalisées à l'« An 8 » du plan de mise en œuvre pour la municipalité de Saint-Barnabé-Sud et de Saint-Hugues;

Considérant que ce rapport doit être adopté par les membres du conseil;

En conséquence, il est proposé par M. Alain Jobin, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport complété par le directeur concernant les actions réalisées à l'« An 8 » du plan de mise en œuvre pour la municipalité de Saint-Barnabé-Sud et de Saint-Hugues.

2020-04-55 **NOUVELLE MUNICIPALITÉ MEMBRE**

Attendu que les municipalités de Saint-Hugues et Saint-Barnabé-Sud ont amorcé en 2014 une mise en commun de leur service de protection incendie notamment par le partage de leurs ressources humaines;

Attendu que les discussions se sont poursuivies et que les municipalités de Saint-Hugues et Saint-Barnabé-Sud en sont venues à la conclusion qu'il serait souhaitable de créer une régie intermunicipale à cette fin;

Considérant que le Décret de constitution a été publié en date du 30 juillet 2016;

Considérant que la relève est importante et qu'il est de plus en plus difficile de recruter ou conserver de bons employés;

Considérant que la Régie a pour mission d'organiser, d'opérer et d'administrer le service de protection contre les incendies, la prévention, les plans des mesures d'urgence et le service de premiers répondants pour les territoires des municipalités participantes;

Considérant que la vision à long terme est de doter les municipalités participantes d'un modèle organisationnel plus efficace qui nous permettra d'uniformiser les procédures, d'éviter les dédoublements administratifs et par conséquent, d'atteindre les niveaux de services exigés, et cela à moindre coût, tout en augmentant leur qualité, dans le respect de la capacité de payer des contribuables;

En conséquence, il est proposé par Mme Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des membres présents de transmettre aux municipalités avoisinantes, l'intérêt pour l'ajout d'une nouvelle municipalité membre au sein de la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains.

2020-04-56 **BUDGET FORMATION OFFICIER NON URBAIN (ONU) – 1 CANDIDAT**

Considérant que le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiels est reconduit pour 3 ans;

Considérant que la lieutenante éligible Christine Viens a réussi sa période de probation en lien avec son titre de lieutenant;

Il est proposé par Mme Ginette Daviau, appuyé par M. Yves Guérette et résolu à l'unanimité d'autoriser la formation de la lieutenante éligible Christine Viens au cours d'officier non urbain pour la somme d'environ 2350$ selon la soumission fournie par l'établissement d'enseignement SAE Centre-du-Québec.

INFORMATIONS DU DIRECTEUR

Le directeur incendie fait mention que la procédure de désinfection fait un rajout d'environ quarante-cinq (45) minutes sur le temps d'intervention pour effectuer la procédure de façon conforme. L'équipe est en étude pour faire l'acquisition d'un nouvel outil pour effectuer une désinfection plus rapidement. De plus, lors des dernières interventions, la distance de deux (2) mètres demandés par la Santé publique demande encore un effort de réflexion.

IMMEUBLES

Aucun point

INFORMATIONS DIVERSES

Aucun point

VARIA :

La secrétaire-trésorière informe les membres du CA et le directeur que l'entente avec Saint-Ours est signée. Le président demande à la secrétaire-trésorière de refaire un tour d'horizon de toutes les ententes actuellement en vigueur.

Le président demande un retour sur l'ouverture de l'entente de multicaserne avec la Ville de Saint-Hyacinthe. Le directeur incendie informe les membres du conseil que la Ville de Saint-Hyacinthe a fait une modification de ses protocoles, ce qui devrait entraîner une diminution des appels provenant de ce territoire.

Le directeur incendie prévoit faire encore des modifications à ses protocoles à la suite du dernier feu.

INCENDIE

Le directeur fait un retour sur le feu du dimanche de Pâques. Un appel sur notre territoire limitrophe avec Saint-Jude et La Présentation. Des lacunes ont été décelées, celles-ci seront revues et corrigées. L'entraide avec le SSI Saint-Jude a été nécessaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire émise en vertu du décret 177-2020 du 13 mars 2020 et de l'arrêté numéro 2020-0104 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, le Conseil tient la séance à huis clos. En conséquence, il n'y a pas de période de questions.

2020-04-57 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À vingt heures dix-neuf (20h19), il est proposé par M. Yves Guérette, appuyé par M. Alain Jobin et résolu à l'unanimité de clore la présente séance.

Adoptée.

Signé à Saint-Hugues, ce (15 e) jour de mai 2020.

Michael Bernier, président

Andrée-Anne Beauregard, secrétaire-trésorière